



Direction des  
Ressources Humaines

## Arrêté n°054-2022

La Présidente de l'UBS arrête :

### Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2022 est fixée comme suit :

Poste à pourvoir	Commission
Enseignant Contractuel 2 <sup>nd</sup> degré « Mécanique, maintenance et électricité » IUT LORIENT N° RPE0086	<p>➤ <b>Président.e</b> : Frédéric PAOLUCCI, PRAG</p> <p><b>Membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Sébastien LE GALL, VP CA-RH</li><li>➤ Gaël ALLIGAND, PRCE et directeur de l'IUT</li><li>➤ Philippe CORFA, PRAG</li><li>➤ Maud JAOUEN, PRAG</li></ul>

Fait à Lorient, le 22 juin 2022

La Présidente,

**Virginie DUPONT**

Signé par : Virginie Dupont  
Date : 23/06/2022  
Qualité : La Présidente

